

DEMANDE DE PERMIS POUR CONSTRUCTION NEUVE SECTEUR DESSERVI

Au moment de déposer votre demande de permis, il est obligatoire de fournir tous les renseignements et documents subséquents. Ils seront nécessaires afin de compléter la demande et d'entamer l'étude du projet. Il est important de déposer la demande de permis complète au moins **deux semaines** avant le début des travaux. Toutefois, il est important de savoir que la municipalité dispose de 30 jours, après le dépôt de la demande complète, pour donner une réponse. L'inspecteur est aussi en droit de demander tout autres documents nécessaires à la bonne compréhension du projet.

1. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom de famille	Prénom	
Adresse actuelle		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Courriel	

2. RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRENEUR

Nom	<input type="checkbox"/> Auto-construction
Adresse	
Téléphone	
Numéro de compagnie/entreprise (RBQ/NEQ)	Responsable des travaux

3. RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX PROJETÉS

Date de début des travaux	Date de fin des travaux
Coût approximatif des travaux	
Le bâtiment projeté est-il destiné à être utilisé comme résidence privée pour aînés ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Description détaillée du projet (Matériaux utilisées, fonctions du bâtiment, usages projetés si le bâtiments est industriel, etc.)	

4. DOCUMENTS REQUIS

Certificat d'implantation, réalisé par un arpenteur-géomètre, à l'échelle, comprenant :	<ul style="list-style-type: none">• L'identification du/des lot(s);• Les lignes de terrain et les rues adjacentes;• La localisation et la projection au sol du/des bâtiment(s);• Les distances entre toute construction existante ou projetée;• L'emplacement des cours d'eau ou des plans d'eau situés à moins de 15 mètres des limites du terrain visé;• La localisation des boisés et des milieux humides existants;• Les servitudes existantes ou à réserver, s'il y a lieu;• La direction d'écoulement des eaux de surface;
Plan et devis de construction (à l'échelle) comprenant :	<ul style="list-style-type: none">• L'usage du bâtiment;• La hauteur de la construction;• La localisation, les dimensions et nombre d'étages de la construction projetée;• Le type de revêtement extérieur du bâtiment (toiture et murs);• Hauteur de la fondation;

L'inspecteur en bâtiment et en environnement est disponible les lundi et jeudi entre 8h00 et 16h30 à l'Hôtel de Ville. Vous pouvez également le contacter au 418-588-6854 ou par courrier électronique à l'adresse : info@st-victor.qc.ca

5. Signature

Signature du requérant	Date
------------------------	------